

Informations de base	
2012/0274(NLE) NLE - Procédures non législatives Décision	Procédure terminée
Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil Subject 3.30.03.06 Communications par satellite 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.20 Coopération et accords scientifiques et technologiques Zone géographique Ukraine	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	ITRE Industrie, recherche et énergie	SARTORI Amalia (PPE)	25/04/2013
		Rapporteur(e) fictif/fictive ROHDE Jens (ALDE)	
	Commission pour avis		Date de nomination
	AFET Affaires étrangères	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Education, jeunesse, culture et sport	3275	2013-11-25
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		TAJANI Antonio

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
09/10/2012	Document préparatoire	COM(2012)0569 	Résumé
04/03/2013	Publication de la proposition législative	06373/2013	Résumé
16/04/2013	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
02/09/2013	Vote en commission		
24/09/2013	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0298/2013	Résumé
08/10/2013	Décision du Parlement	T7-0391/2013	Résumé
08/10/2013	Résultat du vote au parlement		
25/11/2013	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
25/11/2013	Fin de la procédure au Parlement		
26/04/2014	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/0274(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
Instrument législatif	Décision
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 172 Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 218-p6a
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/10877

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A7-0298/2013	24/09/2013	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T7-0391/2013	08/10/2013	Résumé
Conseil de l'Union				
Type de document	Référence		Date	Résumé
Document annexé à la procédure	13242/2005		08/11/2005	
Document de base législatif	06373/2013		04/03/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2012)0569 	09/10/2012	Résumé

Parlements nationaux

Type de document	Parlement /Chambre	Référence	Date	Résumé
Contribution	PT_PARLIAMENT	COM(2012)0569	25/02/2013	

Informations complémentaires			
Source	Document		Date
Parlements nationaux	IPEX		
Commission européenne	EUR-Lex		

Acte final	
Decision 2014/0228 OJ L 125 26.04.2014, p. 0001	Résumé

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 09/10/2012

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : l'Ukraine est l'un des 8 pays possédant des compétences technologiques importantes dans le domaine des équipements, des applications et de la technologie régionale de navigation par satellite.

L'industrie spatiale ukrainienne figure parmi les meilleures du monde en matière de conception et de production de lanceurs et de composants critiques des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS).

Depuis 2000, l'Ukraine a montré de l'intérêt pour les projets européens dans le domaine du GNSS et a apporté sa propre contribution au banc d'essai du système EGNOS régional, précurseur de GALILEO. Depuis 2010, des discussions sont en cours en vue d'étendre la zone de couverture d'EGNOS au territoire ukrainien, ce qui permettrait de renforcer l'intégrité d'EGNOS dans l'est de la Pologne, en Roumanie et en Bulgarie.

Le 7 octobre 2003, la Déclaration conjointe Ukraine-UE relative à la coopération dans le domaine de la navigation par satellite a été adoptée lors du sommet UE-Ukraine. Le 8 octobre 2004, le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec l'Ukraine en vue de la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil.

L'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, a été signé le 1^{er} décembre 2005.

Il convient maintenant de conclure cet accord au nom de l'UE.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 172 en liaison avec article 218, par. 6, point a) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu que l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, soit approuvé au nom de l'Union européenne.

L'accord permettra :

- renforcer la coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la navigation par satellite ;
- mettre en application un certain nombre d'éléments des programmes européens de navigation par satellite ;
- **d'étendre la zone de couverture d'EGNOS à l'Ukraine** et de développer la coopération dans des domaines tels que la normalisation, la certification, le spectre radioélectrique, la coopération industrielle et le développement du commerce et du marché.

Dispositions territoriales : conformément à l'article 6, par. 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie doivent devenir parties à l'accord par la conclusion d'un protocole.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : non spécifié.

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 04/03/2013 - Document de base législatif

OBJECTIF: conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : le 8 octobre 2004, le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec l'Ukraine en vue d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil.

Conformément à la décision du Conseil du 15 novembre 2005, l'accord a été signé le 1^{er} décembre 2005. Il permet de renforcer la coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la navigation par satellite et met en application un certain nombre d'éléments des programmes européens de navigation par satellite.

Il convient maintenant d'approuver l'accord au nom de l'Union européenne.

BASE JURIDIQUE : article 172, en liaison avec article 218, par. 6, point a) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition du Conseil, il est proposé d'approuver au nom de l'Union européenne, l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

Pour connaître les principales dispositions régissant le projet d'accord ainsi que son incidence financière sur le budget de l'Union européenne, se reporter au résumé de la proposition législative initiale de la Commission daté du 09/10/2012.

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 09/10/2012 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

CONTEXTE : l'Ukraine est l'un des 8 pays possédant des compétences technologiques importantes dans le domaine des équipements, des applications et de la technologie régionale de navigation par satellite.

L'industrie spatiale ukrainienne figure parmi les meilleures du monde en matière de conception et de production de lanceurs et de composants critiques des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS).

Depuis 2000, l'Ukraine a montré de l'intérêt pour les projets européens dans le domaine du GNSS et a apporté sa propre contribution au banc d'essai du système EGNOS régional, précurseur de GALILEO. Depuis 2010, des discussions sont en cours en vue d'étendre la zone de couverture d'EGNOS au territoire ukrainien, ce qui permettrait de renforcer l'intégrité d'EGNOS dans l'est de la Pologne, en Roumanie et en Bulgarie.

Le 7 octobre 2003, la Déclaration conjointe Ukraine-UE relative à la coopération dans le domaine de la navigation par satellite a été adoptée lors du sommet UE-Ukraine. Le 8 octobre 2004, le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec l'Ukraine en vue de la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil.

L'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, a été signé le 1^{er} décembre 2005.

Il convient maintenant de conclure cet accord au nom de l'UE.

ANALYSE D'IMPACT : aucune analyse d'impact n'a été réalisée.

BASE JURIDIQUE : article 172 en liaison avec article 218, par. 6, point a) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

CONTENU : avec la présente proposition, il est prévu que l'accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part, soit approuvé au nom de l'Union européenne.

L'accord permettra :

- renforcer la coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la navigation par satellite ;
- mettre en application un certain nombre d'éléments des programmes européens de navigation par satellite ;
- **d'étendre la zone de couverture d'EGNOS à l'Ukraine** et de développer la coopération dans des domaines tels que la normalisation, la certification, le spectre radioélectrique, la coopération industrielle et le développement du commerce et du marché.

Dispositions territoriales : conformément à l'article 6, par. 2, de l'acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la Bulgarie et de la Roumanie et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne, la Bulgarie et la Roumanie doivent devenir parties à l'accord par la conclusion d'un protocole.

INCIDENCE BUDGÉTAIRE : non spécifié.

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 24/09/2013 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie a adopté le rapport d'Amalia SARTORI (PPE, IT) sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

Les députés recommandent que le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 08/10/2013 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relatif à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

Le Parlement européen donne son approbation à la conclusion de l'accord.

Accord de coopération UE/Ukraine: système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil

2012/0274(NLE) - 25/11/2013 - Acte final

OBJECTIF : conclure un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/228/UE du Conseil relative à la conclusion d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

CONTEXTE : l'Ukraine est l'un des 8 pays possédant des compétences technologiques importantes dans le domaine des équipements, des applications et de la technologie régionale de navigation par satellite.

L'industrie spatiale ukrainienne figure parmi les meilleures du monde en matière de conception et de production de lanceurs et de composants critiques des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS).

Depuis 2000, **l'Ukraine a montré de l'intérêt pour les projets européens dans le domaine du GNSS** et a apporté sa propre contribution au banc d'essai du système EGNOS régional, précurseur de GALILEO. Depuis 2010, des discussions sont en cours en vue d'étendre la zone de couverture d'EGNOS au territoire ukrainien, ce qui permettrait de renforcer l'intégrité d'EGNOS dans l'est de la Pologne, en Roumanie et en Bulgarie.

En conséquence, le 8 octobre 2004, le Conseil a autorisé la Commission à engager des négociations avec l'Ukraine en vue d'un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil.

Conformément à la décision du Conseil du 15 novembre 2005, l'accord a été signé le 1^{er} décembre 2005.

Il convient maintenant d'approuver l'accord au nom de l'Union européenne.

CONTENU : avec la présente décision, le Conseil approuve au nom de l'Union européenne, avec l'approbation du Parlement européen, un accord de coopération concernant un système mondial de navigation par satellite (GNSS) à usage civil entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et l'Ukraine, d'autre part.

Objectifs de l'accord: l'accord permet de:

- renforcer la coopération avec l'Ukraine dans le domaine de la navigation par satellite;
- mettre en application un certain nombre d'éléments des programmes européens de navigation par satellite;
- **d'étendre la zone de couverture d'EGNOS à l'Ukraine** et de développer la coopération dans des domaines tels que la normalisation, la certification, le spectre radioélectrique, la coopération industrielle et le développement du commerce et du marché.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 25.11.2013. La date d'entrée en vigueur de l'accord sera publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* par les soins du secrétariat général du Conseil.